



Communiqué de presse
25 avril 2023

Korian finalise sa transformation en entreprise à mission afin de renforcer ses engagements envers les patients, aidants, collaborateurs et communautés locales

- Pour travailler sur sa mission et son impact, le Groupe a lancé, en février 2022, une vaste consultation, à laquelle ont participé l'ensemble des collaborateurs, ainsi que plus de 1 500 patients, résidents et proches aidants, associations, responsables publics, collectivités locales et investisseurs.
- A l'issue de cette consultation, le Groupe propose d'inscrire dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité.
- Cette raison d'être s'accompagne de cinq engagements vis-à-vis des patients et proches aidants, des collaborateurs et des communautés locales : considération, équité, innovation, proximité et durabilité.
- Le Groupe lancera dès le 1er juillet prochain dix premières initiatives concrètes sur la base de ces engagements, parmi lesquelles :
 - le déploiement d'un « score de considération » tel qu'apprécié par les patients, résidents et leurs proches aidants lors de chaque séjour ou acte de soins ;
 - la création d'une université d'entreprise permettant chaque année à au moins 6 000 collaborateurs de s'engager dans une formation diplômante ;
 - la mise en place de fonds de solidarité dans les principaux pays du groupe pour venir en aide aux collaborateurs confrontés à des difficultés personnelles ;
 - l'engagement de baisser, par rapport à 2021, de 30 % les consommations énergétiques totales d'ici à 2026. De plus, le Groupe s'engage à rejoindre l'initiative SBT d'ici à juillet prochain et à soumettre ses objectifs de trajectoire bas-carbone d'ici à décembre prochain.
- Le Groupe proposera d'instituer un comité de mission européen de treize personnes, composé à part égale de représentants de patients et résidents, de salariés et de personnalités qualifiées, qui aura pour mission de suivre la mise en œuvre des initiatives prises par le Groupe, avec l'appui d'un organisme tiers indépendant, et permettra de faire entendre dans la durée la voix des parties prenantes dans la gouvernance. Ce comité présentera chaque année à l'Assemblée générale un rapport qui sera rendu public.
- Pour marquer l'adoption de cette plateforme commune à toutes les activités et entités de l'entreprise, il sera proposé à l'Assemblée générale de doter la société européenne, structure de tête du Groupe, d'un nom distinct, sous l'appellation de Clariane.
- Entérinant l'élargissement de sa mission du Grand Âge vers toutes les formes de fragilités liées à l'état de santé, le Groupe lance un nouveau projet d'entreprise, À vos côtés, qui comprendra trois priorités : accompagner le virage ambulatoire et le lien domicile-établissement, renforcer ses investissements dans les compétences et dans le digital et construire un pacte de confiance durable au plus près des territoires.

Sophie Boissard, Directrice générale du Groupe, a déclaré : « La démarche de transformation en entreprise à mission a fortement mobilisé toute la communauté Korian et je remercie les parties prenantes pour leurs contributions très riches qui témoignent de la sensibilité et de l'importance de notre rôle au quotidien au plus près des territoires et de la convergence des attentes et priorités.

A travers les initiatives que nous allons déployer, nous voulons œuvrer de façon concrète à renforcer la qualité du lien entre soignant et patient et nous engager pour la santé de nos collaborateurs, pour leur promotion par la formation ainsi que pour le renforcement de notre ancrage territorial. Je compte sur le comité de mission pour permettre un dialogue de qualité avec nos parties prenantes ; je me réjouis que le docteur Françoise Weber, qui a mis en place le conseil des parties prenantes de Korian France, accepte d'en prendre la présidence. »



Korian soumettra au vote de la prochaine Assemblée générale des actionnaires le 15 juin 2023 différentes résolutions pour acter l'adoption de la qualité de société à mission au sens de l'article L.210 10 du code de commerce.

Cette évolution est l'aboutissement d'une large consultation menée auprès de l'ensemble des parties prenantes. 1 500 personnes, dans les sept pays d'implantation de Korian, y ont participé directement : patients, associations de familles, représentants de salariés, communautés locales, investisseurs ESG.... Tous les collaborateurs ont été de plus consultés individuellement.

En adoptant la qualité de société à mission, Korian choisit de rendre publique et opposable sa contribution au bien commun.

La proposition de loi sur le bien vieillir, actuellement en cours de discussion à l'Assemblée nationale en France, envisage par ailleurs de rendre obligatoire l'adoption de la qualité de société à mission par l'ensemble des entreprises ayant une activité dans le secteur du Grand Age.

Les résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 15 juin 2023 porteront notamment sur des modifications statutaires suivantes :

- l'insertion d'une raison d'être ainsi formulée « **Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité** », s'inspirant des trois valeurs du Groupe de confiance, d'initiative et de responsabilité ;
- cinq engagements structurants vis-à-vis des différentes catégories de parties prenantes : **considération, équité, innovation, proximité et durabilité** ;
- la création d'un **comité de mission** composé de treize membres représentant à part égale les salariés, les conseils des parties prenantes (dont les familles des patients et résidents) existants dans chaque pays, et des personnalités qualifiées.

Le docteur Françoise Weber, actuelle présidente du conseil des parties prenantes de Korian France et médecin de santé publique, ancienne directrice générale de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et ancienne présidente du centre européen de surveillance des maladies (ECDC), est pressentie pour présider ce comité de mission.

Sont également pressentis pour composer ce comité de mission : Moira Allan, Dr. Stefan Arend, Jean-Marie Bockel, Etienne Caniard, Prof. Francesco Longo, Sofie Marckx, Antoine Maspétiol, Catia Piantoni, Pierre-Yves Pouliquen, Jérôme Vandekerkhove et Dr. Jacques Van der Horst.

Afin de matérialiser les cinq engagements à inscrire dans les statuts, le Groupe déploiera **différentes initiatives** dès les prochains mois, en particulier :

- le **recours systématique à un « score de considération »** telle que perçue par les résidents, patients et leurs proches, afin de contribuer à ce que chaque personne soignée se sente pleinement prise en compte et respectée pour ce qu'elle est.
- la création de **fonds de solidarité au profit des collaborateurs**. Parce qu'il est essentiel de prendre soin de ceux qui s'engagent chaque jour auprès des patients et résidents, Korian renforcera son soutien à ses collaborateurs qui traversent des moments de vulnérabilité en leur apportant une assistance psychologique et sociale, à travers son réseau d'assistantes sociales, dont le nombre sera doublé en France, et un support temporaire, financier ou en nature apporté par le fonds. Ce dispositif, opérationnel en France dès 2023, s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années pour lutter contre les situations de précarité et prévenir les violences faites aux femmes.
- la mise en place d'une **ligne d'écoute et de conseil** à la disposition de toutes les personnes confrontées pour elles-mêmes ou pour un proche à un accident de la vie ou à une situation de fragilité. Cette ligne sera mise en place en France dès le 1^{er} juillet 2023.



- la **création d'une université d'entreprise** permettant à chaque collaborateur de s'inscrire, s'il le souhaite, dans une trajectoire de promotion professionnelle par la formation. Cette université offrira également des cours en ligne en libre accès.
Korian prend l'engagement d'être en mesure, dès 2023 en France et à terme dans tous ses pays d'implantation, d'offrir chaque année au minimum à 6 000 collaborateurs l'opportunité de suivre une formation diplômante dans ses principales filières professionnelles (de niveau IV à I) dispensée par l'université d'entreprise ou les institutions partenaires.
- le **renforcement de l'actionnariat salarié** avec l'objectif de doubler la part du capital détenu par les collaborateurs du groupe à horizon 2026. Déjà près de 10 000 salariés sont devenus actionnaires, portant à 3 % la part de l'actionnariat salarié du groupe.
- la priorité donnée aux **achats locaux et inclusifs** afin de limiter l'impact sur l'environnement des activités du Groupe et ainsi contribuer positivement au développement des communautés locales et de l'économie des territoires, et encourager l'intégration des personnes vulnérables ou en difficulté. Korian privilégie déjà les approvisionnements nationaux (80 % des achats effectués dans le pays d'implantation) et souhaite désormais augmenter la part des achats effectués en région et/ou auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- la **réduction de l'empreinte carbone liée aux énergies consommées par le Groupe** afin de limiter notre impact sur le changement climatique et de contribuer à l'effort européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Korian s'engage d'ici à 2026 à baisser sa consommation énergétique totale de 30 % (base : 2021), en adaptant ses pratiques, ses équipements et ses bâtiments et à diminuer la part du recours aux énergies fossiles à moins de 50 %. De plus, le Groupe s'engage à rejoindre l'initiative SBT (*Science-Based Target*) d'ici à juillet 2023 et à soumettre ses objectifs de trajectoire bas-carbone d'ici à décembre 2023.
- le lancement de **six projets de recherche médicale et clinique à l'échelle européenne** avec des institutions académiques partenaires, portant notamment sur la prévention et le traitement de la dépression des personnes âgées, la détection précoce des troubles exécutifs et la prévention des risques de chute, ainsi que de la neuro-réadaptation post-AVC.

Il sera par ailleurs proposé à l'Assemblée générale, pour marquer l'adoption de ces différents engagements communs à toutes les activités du Groupe, de doter la société européenne, structure de tête du Groupe, d'un nom distinct, sous la dénomination de **Clariane**.

Le Groupe conservera les différentes marques expertes, sous lesquelles il opère aujourd'hui :

- pour les maisons de retraite médicalisées : Korian, Seniors Residencias, Berkley...
- pour les établissements et services de santé : Inicea, Ita, Grupo 5, Lebenswert...
- pour le domicile et l'habitat alternatif : Petits-fils, Ages & Vie....

Pour soutenir le déploiement de l'ensemble de ces transformations, le Groupe lance un **nouveau projet d'entreprise, À vos côtés**.

Actant, dans le prolongement de son plan précédent, Le Soir à cœur, l'élargissement de ses missions du Grand Âge vers toutes les formes de fragilités liées à l'état de santé, ce projet retient trois priorités, au plus près des besoins de santé des territoires, et en privilégiant une approche centrée sur les besoins du patient :

- l'accompagnement du virage ambulatoire, en particulier dans le réseau sanitaire, et le renforcement des liens domicile-établissement, de manière à pouvoir développer la prévention et le soutien de proximité aux proches aidants.
- la poursuite du renforcement des fondamentaux métiers, notamment le développement de l'expertise médicale en gériatrie, médecine physique et de rééducation et psychiatrie, l'anticipation des besoins de recrutement et le développement de filières internes de formation permettant de couvrir au moins



- 50 % des besoins, et l'accélération de la digitalisation pour une meilleure qualité des soins et un confort d'exercice accru pour les collaborateurs ;
- la construction d'un pacte de confiance durable, à travers les engagements et la gouvernance élargie mise en place dans le cadre de l'entreprise à mission.

À propos de Korian

Korian, premier Groupe européen de Soins au service des personnes âgées et fragiles. www.korian.com

Korian est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris depuis novembre 2006 et fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC Health Care, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et MSCI Global Small Cap

Ticker Euronext : KORI - ISIN : FR0010386334 – Reuters : KORI.PA – Bloomberg : KORI FP

CONTACTS INVESTISSEURS

Sarah Mingham

Directrice des Relations Investisseurs
et des Financements
sarah.mingham@korian.com
Tel : +33 (0)1 55 37 53 55

Charles Rungeard

Relations Investisseurs
charles.rungeard@korian.com
Tel : +33 (0)6 86 75 29 51

CONTACTS MEDIA

Matthieu Desplats

Directeur des relations presse
matthieu.desplats@korian.com
Tel : +33 (0)6 58 09 01 61

Julie Mary

Responsable des relations presse
julie.mary@korian.com
Tel : +33 (0)6 59 72 50 69

Florian Bachelet

Responsable des relations presse
florian.bachelet@korian.com
Tel : +33 (0)6 79 86 78 23



Annexe :

Cinq engagements :

1. Agir avec **respect et considération** tant envers chacune des personnes que nous accompagnons, et ses proches, qu'envers chacun de nos collaborateurs et de nos parties prenantes et lutter contre toute forme de discrimination ;
2. Faire prévaloir **un modèle d'activité durable et équilibré**, bénéficiant à nos patients, résidents et leurs familles, nos collaborateurs et les autres parties prenantes pour chacun de nos métiers et dans nos décisions d'investissement ;
3. Favoriser **l'innovation** pour contribuer à une meilleure prévention des maladies, à l'efficacité des traitements et à la satisfaction et la qualité de vie des patients, résidents et de leurs familles, de nos collaborateurs et des autres parties prenantes ;
4. Contribuer, par notre **ancrage local** et à travers notre réseau d'établissements, à l'accès aux soins, à construire un écosystème local résilient et participer à la dynamique d'activité de chacun des territoires dans lesquels nous sommes présents ;
5. Protéger nos communautés en contribuant par nos pratiques et nos comportements quotidiens à la lutte contre le **changement climatique** et à la **préservation de la biodiversité**.

Dix initiatives en direction des patients, aidants, collaborateurs et communautés locales :

1. Mettre en œuvre notre approche "Positive Care" dans tous nos établissements/activités (maisons de retraite, établissements de santé, domiciles et habitat alternatif), afin de promouvoir la personnalisation des soins, protéger l'humanité et l'autonomie de nos patients/résidents, améliorer leur qualité de vie dans tout ce que nous faisons et ainsi améliorer la considération ressentie (évaluée via nos enquêtes de satisfaction), .
2. Développer des services de conseil et d'orientation pour aider les personnes qui se trouvent dans une situation de fragilité et leur permettre de comprendre et d'accéder au soutien et à l'aide disponibles, que ce soit au sein de notre groupe ou dans d'autres réseaux.
3. Aider nos collaborateurs qui traversent des moments de fragilité en leur fournissant une assistance psychologique et sociale ainsi qu'un soutien temporaire, financier ou en nature, afin de limiter l'impact à court terme sur leur vie et prévenir la détérioration à moyen terme de leur situation.
4. Développer les activités de prévention de santé à l'attention de nos collaborateurs, tant en termes de régularité que de qualité, afin de contribuer à la détection et au traitement précoces des maladies potentielles tout en encourageant les employés à prendre soin de leur propre bien-être.
5. Développer et multiplier les parcours et modules de formation qualifiante afin d'améliorer l'employabilité et la promotion des salariés, tant en interne qu'en externe.
6. Réinvestir au moins 50% des bénéfices de l'entreprise dans notre mission de soin et permettre à nos collaborateurs de devenir actionnaires de leur entreprise afin d'assurer la continuité de la mission de l'entreprise et redistribuer aux employés une partie de la valeur qu'ils contribuent à créer.
7. Stimuler activement la recherche médicale et clinique et y participer afin de contribuer à un meilleur traitement des maladies chroniques ainsi qu'à l'amélioration du rôle des aidants.
8. Développer des technologies pour améliorer la vie des personnes fragiles ou isolées et de nos employés.
9. Promouvoir l'approvisionnement local et inclusif pour participer au développement de l'économie des régions dans lesquelles nous opérons tout en soutenant l'inclusion des personnes les plus vulnérables dans la société.



10. Faire évoluer notre mix énergétique et réduire notre consommation globale, en adoptant des solutions plus efficaces et en utilisant de l'énergie locale et décarbonée, afin de réduire radicalement et rapidement l'impact négatif de nos activités sur le climat.

En plus de ces 10 initiatives : Mettre en place et renforcer notre gouvernance en intégrant des représentants de nos principales parties prenantes dans chaque établissement et au niveau national, afin de tirer parti de l'intelligence collective et veiller à ce que l'ensemble de nos communautés soient pleinement intégrées dans les décisions et les actions que nous prenons.